

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est propriétaire d'un terrain de 2085 m², cadastré sous le n° 293 de la section AC, à l'angle de la rue du Bourrelieur et de l'avenue Jean Jaurès à Saint Fons et désire le vendre à des opérateurs pour compléter l'aménagement du quartier du Bourrelieur.

Par délibération du 8 juillet dernier, vous avez accepté que la Communauté urbaine dépose une demande de permis de lotir sur ce terrain et autoriser trois sociétés qui se sont portés acquéreur, à y déposer un permis de construire.

Il convient de procéder à la première cession foncière au profit de la SCI ABCD qui va construire un bâtiment R+1 de 11 mètres de façade, destiné à recevoir l'étude notariale de maître Degrave. Celle-ci acquerrait une parcelle de terrain de 426 m² à détacher de la propriété ci-dessus désignée au prix de 420 francs le mètre carré, soit 178 920 F conforme à l'avis des services fiscaux.

Le paiement de ce bien se ferait en deux versements :

- 10 % à la signature du compromis,
- le solde à la réitération de l'acte authentique ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu sa délibération en date du 8 juillet dernier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis destiné à entériner cette affaire.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette en résultant fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 178 920 F en recettes - compte 775 100 - fonction 824,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 213 000 F en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes - compte 211 800 - fonction 824,

- moins-value réalisée sur la vente du bien : différence 34 080 F en recettes - compte 776100 - fonction 01 - et en dépenses - compte 190 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,